



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu **Conseil Communautaire** *Mardi 24 mars 2009*

Délégués présents avec droit de vote :

| | |
|-----------------------------|--|
| <u>La Vernaz</u> : | GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT) |
| <u>Seytroux</u> : | MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT) |
| <u>Saint Jean d'Aulps</u> : | CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT) |
| <u>La Côte d'Arbroz</u> : | BAUD Marie-Thérèse (DT) et MUFFAT Sophie (DT) |
| <u>Montriond</u> : | LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DS) |
| <u>La Forclaz</u> : | GALLAY Cyrille (DT) et GRENAT Maryse (DS) |
| <u>Essert-Romand</u> : | GAILLARD Roger et GARNIER Guy (DS) |
| <u>La Baume</u> : | COFFY Serge (DT) et VULLIEZ Julie (DS) |
| <u>Le Biot</u> : | ADAMEC Gilbert (DT) |

Délégués présents sans droit de vote :

DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz) et LABAR Philippe (DS La Vernaz)

Délégués excusés :

MORAND Nathalie (DS Le Viot)

Délégués absents :

MUFFAT Serge (DT Montriond), LANCON Gérard (DT Essert-Romand), COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps), ROSSET Michel (DS Seytroux), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), POLLIEN Frédéric (DT La Baume) et GALLAY Gilbert (DT La Forclaz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA), MONTET Charles-Henri (Responsable financier CCVA) et LAMBERT Danielle (Trésorière)

1- Voirie

1.1 Bilan d'activité 2008 du personnel des services techniques (voir fiche annexe)

1.2 Vote des tarifs 2009 (voir fiche annexe)

Jean-Claude MORAND propose aux membres présents de voter les tarifs voirie 2009, avec une augmentation limitée au tarif fixé pour la main d'œuvre.

André PEERSMAN souligne que les tarifs présentés ne laissent pas apparaître le temps moyen affecté à chaque tâche comme par exemple le temps passé pour 1km de fauchage.

Stéphane PUGIN-BRON précise que la facturation est établie systématiquement au réel, au vu des attachements de chantiers qui sont transmis régulièrement aux communes.

Jean-Claude MORAND ajoute qu'il est impossible de définir des temps de travail par tâche dans la mesure où le temps passé pour le fauchage par exemple dépend de plusieurs facteurs dont notamment la pente du terrain.

Jean-Claude MORAND propose qu'un bureau voirie soit organisé spécifiquement dès les premiers attachements de chantiers afin de discuter ensemble de la composition de ces attachements.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les tarifs voirie 2009 présentés dans la fiche jointe en annexe.

1.3 Vote des droits ouverts 2009 (voir fiche annexe)

Jean-Claude MORAND propose aux membres présents de voter les droits ouverts voirie 2009, sachant que les montants proposés sont les mêmes que ceux de l'année dernière. Il ajoute qu'il faudrait penser à refaire la mesure des longueurs de voirie dans chaque commune afin d'actualiser le calcul de ces droits ouverts.

André PEERSMAN souligne que le montant global des droits ouverts voirie n'a pas changé depuis le transfert de la compétence voirie à la CCVA et se demande pourquoi.

Jean-Claude MORAND précise que le montant des droits ouverts voirie a été fixé lors de la prise de compétence et que l'enveloppe allouée aux travaux de voirie constitue clairement un choix politique.

André PEERSMAN souligne qu'il faudrait peut-être revoir, pour 2010, le système de répartition des droits ouverts entre les communes dans la mesure où le ratio actuel (85 % sur le potentiel fiscal, 15 % sur la longueur de voirie) n'est pas très solidaire. Il ajoute qu'il faut clarifier les règles de fonctionnement avant que la communauté de communes ne s'agrandisse.

Jean-Claude MORAND précise que cette question de revoir le calcul de répartition a déjà été abordée plusieurs fois. Il remercie M. PEERSMAN pour cette proposition qui sera étudiée lors d'un prochain bureau voirie.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les montants des droits ouverts voirie 2009 présentés dans le tableau joint en annexe.

1.4 Adoption du règlement intérieur 2009

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire, comme chaque année, d'adopter le règlement intérieur voirie, sachant que celui-ci n'a subi aucune modification pour 2009.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur voirie 2009.

2- Personnel

2.1 Saisonniers sentiers / animation / voirie

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres présents, comme chaque année, de créer des postes saisonniers pour les services sentiers, animation et voirie :

- 2 postes saisonniers sentiers de 6 mois à compter du 4 mai 2009,
- 1 poste saisonnier animation de 6 mois à compter du 4 mai 2009,
- 4 postes saisonniers voirie de 6 mois à compter du 4 mai 2009.

Stéphane PUGIN-BRON précise que 2 postes saisonniers voirie sont habituellement créés chaque année et que les 2 autres postes proposés permettraient de remplacer Emmanuel MUFFAT qui part en disponibilité pour création d'entreprise et Denis ELVEZI qui n'est médicalement plus apte à assurer son poste actuel. Il ajoute qu'il est préférable de partir sur des contrats saisonniers de 6 mois dans la mesure où il n'existe aucune garantie à ce que la CCVA remporte à nouveau cette année le marché de déneigement du conseil général.

Cyrille GALLAY souligne que la commune de La Forclaz pourrait, en cas de besoin, mettre à disposition de la CCVA son agent technique pour une partie de son temps. Stéphane PUGIN-BRON prend note de cette proposition.

S'agissant des sentiers, Madame la Présidente rappelle aux élus l'importance de bien signaler lorsque des problèmes de sécurité existent sur les sentiers, que ce soit les sentiers communaux ou intercommunaux.

Jean-Claude MORAND souligne que la logique voudrait que la CCVA ait la compétence globale en matière d'aménagement et d'entretien de sentiers mais il précise que les agents intercommunaux ne disposent pas du temps nécessaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer l'ensemble des postes saisonniers présentés ci-dessus.

2.2 Déchets

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la CCVA dispose de la compétence déchets et qu'elle assure par ses services la gestion totale de la déchetterie de La Vignette, la gestion totale de la collecte sélective et la gestion des ordures ménagères. Pour se faire, elle dispose d'un chargé de mission environnement et d'un agent de terrain qui s'occupe à la fois de la déchetterie et du nettoyage des « Points verts ». Par ailleurs, la CCVA sous-traite actuellement l'entretien des points d'apport volontaire des ordures ménagères aux communes, notamment le nettoyage des points et le déneigement, prestations qui font l'objet d'un financement de la part de la CCVA à hauteur de 7 800 euros chaque année.

Stéphane PUGIN-BRON propose de créer un deuxième poste d'agent technique déchets, sous la forme d'un CCD de 1 an, et ce pour 3 raisons :

- assumer en totalité la compétence déchets,
- mieux gérer les dysfonctionnements constatés entre les communes et la CCVA,
- solutionner le cas de Denis ELVEZI qui n'est plus apte à assurer son poste actuel et qu'il faut par conséquent reclasser.

André PEERSMAN souligne qu'il est risqué de partir sur un poste d'une année dans la mesure où la santé de M. ELVEZI semble a priori plus qu'incertaine. Il se demande s'il ne serait pas plus judicieux de partir sur un poste saisonnier de 6 mois.

André PEERSMAN insiste sur le fait que le nettoyage des points verts n'est pas une tâche facile et que l'état de santé de M. ELVEZI ne lui permet certainement pas de déplacer des containers pleins.

Stéphane PUGIN-BRON, après les différentes remarques qui ont été posées, propose de modifier la fiche de poste actuelle de Denis ELVEZI tout en restant sur le contrat en cours qui prend fin au 31 octobre 2009, sachant que cela permettra de tester les capacités de Denis ELVEZI sur le poste qui lui est attribué.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le nettoyage des points verts devra être de nouveau pris en charge par les communes dans l'hypothèse où Denis ELVEZI ne serait pas en mesure d'exercer ce travail.

3- Finances

3.1 Budget annexe du Domaine de Découverte

3.1.1 Vote du compte administratif 2008

Jean-Claude MORAND, Premier Vice-président, présente au Conseil Communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2008 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 6 694,88 €

| | Dépenses HT 2008 | Recettes HT 2008 | Résultat HT 2008 |
|----------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 105 365,92 € | 112 060,80 € | 6 694,88 € |
| Investissement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total | 105 365,92 € | 112 060,80 € | 6 694,88 € |

Madame la Présidente se retire de la séance.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2008 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 6 694,88 €

Gilbert ADAMEC souligne que le Domaine de Découverte serait plus accessible par le CD 902 que par le cimetière et regrette que l'enveloppe budgétaire attribuée à la réalisation d'un parking ne soit pas plutôt consacrée à la réalisation d'un meilleur accès.

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il est peu probable voire exclu que la CCVA bénéficie de l'autorisation de réaliser un accès situé dans un virage d'une route départementale.

Maryse GRENAT souligne qu'il serait intéressant de remettre l'abbaye en bois au rond-point de Bioge.

3.1.2 Vote du compte de gestion 2008

Madame la Présidente présente le compte de gestion 2008 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps. Elle précise que ce compte est conforme au compte administratif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps, dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

3.1.3 Affectation du résultat 2008

Madame la Présidente rappelle le vote du compte administratif 2008 et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008. Elle propose d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2008 en section de fonctionnement 2009.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 en fonctionnement 2009.

3.1.4 Vote du budget primitif 2009

| Dépenses / recettes prévues pour 2009 | | |
|---------------------------------------|-----------------------|------------------|
| | <i>Rappel BP 2008</i> | BP 2009 |
| Fonctionnement | 143 100,00 € | 120 900 € |
| Investissement | 0 € | 0 € |
| Total | 143 100 € | 120 900 € |

3.2 Budget principal

3.2.1 Vote du compte administratif 2008

Monsieur MORAND Jean-Claude, vice-président, présente au Conseil Communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2008 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 998 674,06 € et un besoin de financement de la section d'investissement (déficit) d'un montant de 299 508,96 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2009 du budget principal de la CCVA.

| Dépenses 2008 | | |
|----------------|----------------------------|-----------------------|
| | <i>Rappel réalisé 2007</i> | Réalisé 2008 |
| Fonctionnement | 1 887 665,56 € | 2 053 063,21 € |
| Investissement | 2 611 505,29 € | 1 316 816,63 € |
| Total | 4 499 170,85 € | 3 369 879,84 € |

| Recettes 2008 | | |
|----------------|----------------------------|-----------------------|
| | <i>Rappel réalisé 2007</i> | Réalisé 2008 |
| Fonctionnement | 2 716 734,94 € | 3 051 737,27 € |
| Investissement | 2 176 476,84 € | 1 017 307,67 € |
| Total | 4 893 211,78 € | 4 069 044,94 € |

| Résultats de l'exercice 2008 (avec excédents 2007 reportés) | | |
|---|----------------------------|-----------------------|
| | <i>Rappel réalisé 2007</i> | Réalisé 2008 |
| Fonctionnement | + 829 069,38 € | + 998 674,06 € |
| Investissement | - 435 028,45 € | - 299 508,96 € |
| Total | + 394 040,93 € | + 699 165,10 € |

Plusieurs éléments expliquent le résultat de fonctionnement.

| | |
|--|---------------------|
| • Section de fonctionnement : | 998 674,06 € |
| ○ Droits ouverts voirie non consommés | 245 000 € |
| ○ Excédents 3 services déchets | 147 000 € |
| ○ 50% subvention EMVA à verser au printemps 09 | 12 000 € |
| ○ Provisions renouvellement matériel | 100 000 € |
| ○ Préfinancement terrain gendarmerie | 40 000 € |
| ○ Préfinancement terrain EPHAD | 69 000 € |
| ○ Préfinancement travaux salle | 80 000 € |
| ○ Prélèvement pour investissement | 300 000 € |

Madame la Présidente se retire de la séance.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2008 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 998 674,06 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 299 508,96 €

3.2.2 Vote du compte de gestion 2008

Madame la Présidente présente le compte de gestion 2008 du budget principal. Elle précise que ce compte est conforme au compte administratif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

3.2.3 Affectation du résultat 2008

Madame la Présidente rappelle le vote du compte administratif 2008 et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008. Elle propose de reprendre le résultat du compte de gestion de la trésorière, de transférer à la section d'investissement une somme de 299 508,96 € le solde soit 699 165,10 € restant en section de fonctionnement, et de reprendre en déficit d'investissement le montant de 299 508,96 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 selon la ventilation suivante :

- transfert en investissement : 299 508,96 €
- solde de fonctionnement : 699 165,10 €
- et à la reprise du montant de -299 508,96 € en investissement.

3.2.4 Vote du budget primitif 2009

| Dépenses / recettes prévues pour 2009 | | |
|---------------------------------------|-----------------------|--------------------|
| | <i>Rappel BP 2008</i> | BP 2009 |
| Fonctionnement | 3 117 641,55 € | 3 487 000 € |
| Investissement | 2 758 781,62 € | 3 043 100 € |
| Total | 5 876 423,17 € | 6 530 100 € |

Budget de fonctionnement :

Répartition par service

| | |
|---|--------|
| ■ Voirie | 33,6 % |
| ■ Déchets (<i>ordures + déchetterie + collecte sélective</i>) | 19,0 % |
| ■ Divers (<i>acquisition terrain EPHAD</i>) | 9,1 % |
| ■ Domaine de découverte | 8,1 % |
| ■ Développement économique | 6,6 % |
| ■ Secours | 5,9 % |
| ■ Administration générale | 4,9 % |
| ■ Salle culturelle | 3,5 % |
| ■ Sport | 1,7 % |
| ■ Sentiers | 1,5 % |
| ■ Tourisme | 1,4 % |
| ■ Animation | 1,2 % |
| ■ Gendarmerie | 1,2 % |
| ■ École de musique | 1,1 % |
| ■ RAM | 0,7 % |
| ■ Rés'Aulps des bibliothèques | 0,5 % |

Budget de fonctionnement :

Répartition des dépenses par nature

| | |
|---|--------|
| ■ Participations aux charges intercommunales (<i>SIAC, SDIS, SIVOM, STOC</i>) | 23,9 % |
| ■ Salaires et charges | 19,3 % |
| ■ Prélèvements pour investissement | 19,2 % |
| ■ Collecte et traitement des déchets | 7,0 % |
| ■ Réserves | 6,6 % |
| ■ Cotisations (<i>CLD, charte forestière, agriculture, Balad'Aulps Bus</i>) | 3,3 % |
| ■ Amortissement | 2,9 % |
| ■ Fournitures de voirie | 2,6 % |
| ■ Contrats de prestations de service | 2,0 % |
| ■ Subventions | 1,6 % |
| ■ Entretien véhicules | 1,5 % |
| ■ Acquisitions de petits matériels | 1,4 % |
| ■ Intérêts de la dette | 1,4 % |

Budget de fonctionnement :

Répartition des recettes par nature

| | | |
|---|-----------------------|---------------|
| ■ Impôts directs | 36,0 % | |
| ■ TEOM | 12,5 % | |
| | <i>soit fiscalité</i> | 48,5 % |
| ■ Excédent | 20,1 % | |
| ■ Participations des communes et des EPCI <i>Com. CCVA + Morzine + Les Gets + SITHD + OTVA</i> | 11,0 % | |
| ■ Subventions | 6,5 % | |
| ■ Location personnel et matériel | 6,0 % | |
| ■ DGF | 4,9 % | |
| ■ Redevance spéciale | 1,1 % | |
| ■ Vente de matériaux | 1,6 % | |

Budget d'investissement :
Répartition des dépenses par nature

| | |
|--|---------------|
| ■ Travaux de voirie | 35,6 % |
| ■ Bâtiments <i>gendarmerie, salle culturelle</i> | 27,6 % |
| ■ Acquisition de terrains | 13,6 % |
| ■ Déficit reporté | 9,8 % |
| ■ Acquisitions de matériel et outillage | 6,6 % |
| ■ Travaux sur terrains | 4,3 % |
| ■ Capital de la dette | 1,9 % |

Budget d'investissement :
Répartition des recettes par nature

| | |
|---|---------------|
| ■ Emprunt | 34,4 % |
| ■ Prélèvement section fonct. | 22,0 % |
| ■ Subvention <i>UE, État, Région, Département</i> | 12,1 % |
| ■ PDI | 9,9 % |
| ■ FCTVA | 9,5 % |
| ■ Fonds de concours des communes | 8,6 % |
| ■ Amortissement | 3,3 % |
| ■ Divers | 0,2 % |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2009 du budget principal de la CCVA.

3.2.5 Vote des taux des 4 taxes 2009

Madame la Présidente indique au conseil communautaire la nécessité de déterminer le taux des 4 taxes fiscales de la Communauté. Elle rappelle les taux fixés pour l'année 2008 et précise que, lors de la préparation du budget 2009, il a été demandé de ne pas modifier les taux, dans la mesure où les taux actuels permettent de couvrir les besoins en fiscalité de l'exercice 2009.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les taux de la fiscalité pour l'année 2009 selon les valeurs suivantes :

- **taxe d'habitation :** **3,95**
- **taxe foncier bâti :** **4,70**
- **taxe foncier non bâti :** **23,00**
- **taxe professionnelle :** **5,30**

3.2.6 Vote des taux de la TEOM 2009

Afin de répondre aux besoins en fiscalité du service Déchets de la communauté de communes pour l'année 2009, Madame la Présidente propose de modifier les taux actuels de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

| Zone | Périmètre | Taux 2008 |
|-------------|---|------------------|
| Zone 1 | <i>Territoire de la Commune de La Vernaz</i> | 7,57 % |
| Zone 2 | <i>Territoire de la Commune de La Forclaz</i> | 9,00 % |
| Zone 3 | <i>Territoire de la Commune de La Baume</i> | 9,00 % |
| Zone 4 | <i>Territoire de la Commune du Biot</i> | 5,60 % |
| Zone 5 | <i>Territoire de la Commune de Seytroux</i> | 5,15 % |
| Zone 6 | <i>Territoire de la Commune de Saint Jean d'Aulps</i> | 5,11 % |
| Zone 7 | <i>Territoire de la Commune de La Côte d'Arbroz</i> | 6,85 % |
| Zone 8 | <i>Territoire de la Commune de Montriond</i> | 8,17 % |
| Zone 9 | <i>Territoire de la Commune d'Essert-Romand</i> | 8,33% |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote la TEOM 2009 sur la base des taux présentés dans le tableau ci-dessus.

3.2.7 Vote des subventions 2009

Madame la Présidente informe l'assemblée sur le rôle de différentes associations qui interviennent sur le secteur de la Communauté de Communes. Elle propose de leur attribuer une aide financière pour l'année 2009.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2009 :

- Maîtres-chiens 800 €
- Secours en Montagne Saint Jean d'Aulps 500 €
- Secours en Montagne Morzine 500 €
- Ski Club de Saint Jean d'Aulps 2 500 €
 - aide à l'investissement 2 000 €
- Sporting Club Morzine Vallée d'Aulps 2 500 €
- A.D.M.R. des Dranses 1 300 €
- A.D.M.R. de la Vallée d'Aulps 4 200 €
- La Guérinière 350 €
- Savoie-Argentine 250 €
- Ametya 250 €
- CEG de Saint-Jean d'Aulps 1 000 €
- Syndicat exploitants agricoles 600 €
- Moustik 250 €
- Trad'Aulps 250 €
- Roller en Vallée d'Aulps 250 €
- Club Rencontres et Loisirs 250 €
- Musique et Montagne 100 €
- École de Musique 24 000 €

Les élus souhaiteraient rencontrer lors d'une prochaine réunion les responsables de l'école de musique de la Vallée d'Aulps.

4- Questions diverses

4.1 Tarifs Domaine de Découverte

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire d'appliquer le demi-tarif d'entrée au Domaine de Découverte (adultes et enfants) pour les titulaires de la carte Pass Tout Thonon.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'appliquer le demi-tarif d'entrée au Domaine de Découverte (adultes et enfants) pour les titulaires de la carte Pass Tout Thonon.

4.2 Inscription d'un sentier au PDIPR

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de demander l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pédestre de la variante du sentier du « Belvédère du Lac de Montriond » allant du chef-lieu de Montriond à la Mangeoire par « les bois de l'église ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande l'inscription au PDIPR de la variante du sentier du « Belvédère du Lac de Montriond » allant du chef-lieu de Montriond à la Mangeoire par « les bois de l'église ».

4.3 Animation Agriculture et forêt

Madame la Présidente donne connaissance au membres du Conseil Communautaire du projet de convention à passer avec le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais, la commune de Morzine et la commune des Gets portant sur les modalités de financement de l'animation Agriculture et forêt sur le territoire du Haut-Chablais pour l'année 2009.

Madame Bernadette JORDAN est mise à disposition du Syndicat Intercommunal di Haut-Chablais, maître d'ouvrage de l'opération, par la Chambre d'Agriculture en vue d'assurer l'animation des stratégies locales de développement de la filière forêt bois.

L'aide de la CCVA à cette opération est arrêtée à 19,60%, soit 3 582 euros pour l'année 2009.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention 2009 concernant l'animation Agriculture et forêt du Haut-Chablais et valide le montant de l'aide accordée à cette opération pour 3 582 euros.

4.4 Régularisation foncier terrain de football

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de procéder à certaines régularisations au niveau des parcelles situées au terrain de football à Montriond. Ces régularisations passent par :

- l'échange de terrains entre la CCVA et la commune de Montriond :
 - la cession par la CCVA à la commune de 1 309 m² plus 938 m² en bord de Dranse pour le rétablissement de la voie communale,
 - la cession par la commune à la CCVA de 1 118 m²,
- l'échange de terrains entre la CCVA et le camping Le Pré :
 - la cession par la CCVA au camping Le Pré de 72 m².

Georges LAGRANGE précise que ces échanges se feront sans soulte.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à régler toutes les formalités nécessaires à ces régularisations.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire est fixée au mardi 21 avril 2009 à 18h30 au Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps.

Le Biot, le
La Présidente